

<p style="text-align: center;">POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES CGT DU PERSONNEL Séance du 7 février 2017</p>

1. Questions en attente de réponse de la Direction ;

- 1.1. Point sur l'aménagement des Berlingo.
- 1.2. Point sur les mesures prises par le groupe de travail au sujet de la charge administrative des commerciaux.
- 1.3. Installation dans tous les sites Canon (agences province et bureaux d'affaire) de panneaux réservés à la communication syndicale et aux affichages des IRP (de nombreux sites ne sont toujours pas équipés).

2. Points faisant l'objet d'un suivi par les Délégué-e-s du Personnel ;

- 2.1. Point sur les difficultés liées aux visites obligatoires de la médecine du travail sur le site de Montévrain (où en sont les 80 personnes toujours pas à jour de leur visite cf. DP de janvier dernier ?).
- 2.2. Etat des lieux des visites obligatoires en province. Point « d'étape ».
- 2.3. Point sur les mesures correctives et préventives suite aux dysfonctionnements de la ventilation du bâtiment Industrie (où en est le processus budgétaire qui devait être finalisé fin janvier ?).
- 2.4. Point sur les conditions et la charge de travail OM/OKS.
- 2.5. Point sur la situation des services en région Méditerranée (point 4, et sous points, de l'ordre du jour CGT de la réunion DP de décembre 2016 et 2.7 des DP de janvier 2017).
 - Point sur le recrutement du DRO.
 - Point sur le recrutement d'un RRV à Toulouse.
 - Point sur l'effectif commercial de la région.
- 2.6. Point sur l'état de la salle de réunion « Rotonde ». Solution envisagée (ou apportée... ?) avant qu'un accident ne se produise ?

3. Salaires et classifications des Gestionnaires Clientèle.

- 3.1. Nous demandons à la Direction une étude sérieuse et individuelle du positionnement (échelle, coefficient, niveau) et du salaire de chaque salarié-e.

4. Divers problèmes au service Recouvrement CIG (7^{ème} étage, bâtiment Industrie) ;

- 4.1. Remplacement de stores défectueux. Où en est-on ? (Point 4.1 des DP de janvier 2017).

5. Explication du calcul de la charge technique par district et par technicien ;

- 5.1. Réponses incomplètes de la Direction (tableau communiqué incompréhensible). Le point sur les entretiens téléphoniques proposés par M. Bouisson en janvier dernier.

6. Attribution et « mise à jour » d'un matériel de premier secours pour tou-te-s les salarié-e-s itinérant-e-s ;

- 6.1. Demande d'attribution systématique pour chaque salarié-e itinérant (articles R 4224-14 et R 4224-17 du Code du Travail, décret n° 2008-244 du 7 mars 2008).

7. Téléphones portables professionnels ;

- 7.1. Point sur l'appel d'offre en cours.

8. Bacs récupération iP 700 ;

- 8.1. Certains distributeurs (BDM par exemple) ont la possibilité de commander des bacs récup. neufs alors que les techniciens Canon France sont obligés de vider les bacs pleins.
- 8.2. Demande d'obtention de bacs neufs pour les techniciens du réseau Direct.

9. Documentation technique en anglais ;

- 9.1. Les docs techniques iP 10000 sont disponibles en anglais. Certains techniciens ont une version non officielle en français.
- 9.2. Documentation en français pour tous les techniciens.

10. Service commercial BIG ;

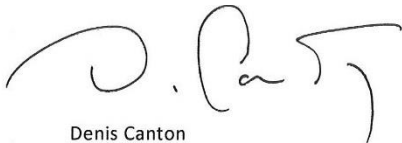
- 10.1. Concernant la zone géographique des commerciaux BIG, la réponse de la Direction au point 3.1 de la CFDT des DP de janvier 2017 signifie-t-elle que les commerciaux n'ont plus de secteur géographique et qu'ils doivent à présent travailler sur les listes de comptes remis par leur hiérarchie (parc clients + prospects-suspects ETM-ETI) ?

11. Service technique ;

- 11.1. Les techniciens formés « Plugmatic » (nouvel accessoire sur iPC et iP 10000) n'ont aucun support de dépannage (catalogue de pièces détachées, manuel technique...). Nous demandons la mise à disposition dans les plus brefs délais des supports adéquates.
- 11.2. Quand un technicien est en déploiement, les machines sur lesquelles il intervient ne sont pas comptabilisées et n'entrent donc pas dans ses critères PRV. Dans le cas de techniciens ayant un fort pourcentage d'activité en déploiement, risque d'être pénalisés. Nous demandons à la Direction un examen particulier de ces cas potentiels.

12. Quelle est la date de déménagement Canon Courbevoie /Montévrain prévue en 2018 : 1^{er} trimestre ou 2^{ème} trimestre 2017 ?

13. Problème de réseau téléphonique sur Courbevoie : coupures incessantes avec les interlocuteurs et mauvaise qualité de la communication, parfois inaudible par intermittence.



Denis Canton
Délégué Syndical CGT Canon France